

# Grand Conseil - Grosser Rat

Les dernières nouvelles - Die aktuellsten Mitteilungen

[www.plrf.ch](http://www.plrf.ch)



## Loi sur le tourisme

Nadine Gobet, Claude Brodard



## CEP pisciculture

Nadia Savary, Sébastien Dorthe

## Salutations du Président du groupe – Romain Collaud

Chers Amis Libéraux-Radicaux, *Liebe FDP-Freunde*



Cette avant-dernière session de la législature n'a pas manqué d'intensité et nous aborderons, dans cette newsletter, deux objets majeurs qui ont été traités par le parlement cantonal : la nouvelle Loi sur le tourisme ainsi que le rapport final de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) Pisciculture d'Estavayer-le-Lac. D'autres objets importants ont également été traités et soutenu par le PLR, tels que le crédit d'étude pour la transformation de la Grange Neuve à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, ou encore la formation des enseignants sous un même toit.

A l'approche des élections, nous tenons à rappeler l'importance de votre soutien aux listes libérales-radicales au Grand Conseil, au Conseil d'Etat ainsi qu'aux Préfectures. Afin que nos élus puissent poursuivre leur travail durant la prochaine législature, et défendre les valeurs libérales-radicales, nous avons besoin de votre soutien. Le 7 novembre, votez et faites voter les liste no 3, afin que le premier tour des élections cantonales se termine sur un succès du PLR et permette d'aborder le second tour en position de force.

*An Intensität mangelte es an dieser vorletzten Session der Legislaturperiode nicht, und in diesem Newsletter werden wir uns mit zwei wichtigen Themen befassen, die vom Kantonsparlament behandelt wurden: dem neuen Tourismusgesetz sowie dem Schlussbericht der parlamentarischen Untersuchungskommission (PUK) zur Fischzuchtanlage in Estavayer-le-Lac. Auch andere wichtige Themen wurden behandelt und von der FDP unterstützt, wie zum Beispiel der Studienkredit für die Um- und Ausbau des Landwirtschaftlichen Instituts des Kantons Freiburg oder die Ausbildung der Lehrerinnen und Lehrern unter demselben Dach.*

*Angesichts der bevorstehenden Wahlen möchten wir Sie daran erinnern, wie wichtig Ihre Unterstützung der FDP-Listen für den Grossen Rat, den Staatsrat und die Oberämter ist. Damit unsere gewählten Vertreter ihre Arbeit in der nächsten Legislaturperiode fortsetzen und die freisinnig-liberalen Werte verteidigen können, brauchen wir Ihre Unterstützung. Bitte gehen Sie am 7. November wählen und macht Werbung für die Liste Nummer 3, damit der erste Wahlgang der kantonalen Wahlen mit einem Erfolg für die FDP endet und wir aus einer starken Position heraus in den zweiten Wahlgang steigen können.*

*Ich wünsche Ihnen eine gute Wahlkampagne! Bonne campagne !*

**Révision de la Loi sur le tourisme – Nadine Gobet, Claude Brodard**

Lors de la session d'octobre du Grand Conseil, les députés se sont penchés sur la nouvelle Loi sur le tourisme. Cette loi apporte de nombreuses améliorations, tant pour le secteur touristique que pour les porteurs de projets dans ce domaine. Nos deux députés, Nadine Gobet et Claude Brodard, étaient membres de la Commission parlementaire chargée d'examiner la loi. Grâce à leurs interventions, ils ont pu modifier la loi sur le tourisme présentée par le Conseil d'Etat, la rendant ainsi plus favorable aux acteurs touristiques.

Les adaptations suivantes ont été réalisées grâce au travail du PLR notamment :

- Amélioration du montant de l'investissement pris en considération pour une aide du fonds d'équipement touristique. Une participation financière à hauteur de 100% de la partie touristique de l'objet est désormais possible, contre 80% auparavant.
- Augmentation de la part cantonale aux projets d'importance cantonale : cette aide est conditionnée à la participation des régions et des communes et se fixe selon cette dernière. Ainsi, le fonds d'équipement touristique participera aux investissements à hauteur de 200% de l'aide octroyée par les régions et les communes au lieu de 150%. Ceci va alléger la part de fonds propres des acteurs touristiques.
- Augmentation de la part cantonale pour les projets touristiques de faible et moyenne importance : cette part cantonale sera fixée dans le règlement. Lors du traitement de la loi devant le Grand Conseil, le Conseiller d'Etat directeur de l'économie s'est engagé à trouver un compromis lors de l'élaboration du règlement.
- Intégration plus forte des acteurs du tourisme au sein du comité de l'Union fribourgeoise du tourisme : désormais, trois membres actifs représentant les branches touristiques les plus importantes seront dans le comité de l'UFT contre une seule personne actuellement. Ainsi les compétences métiers seront mieux représentées.
- Renforcement du rôle des régions dans la stratégie touristique.

Grâce à cette nouvelle loi, moderne et adaptée aux évolutions actuelles et futures de la branche touristique, notre canton peut anticiper sereinement l'avenir de ce secteur, appelé à évoluer fortement ces prochaines années.

**Commission d'enquête parlementaire (CEP) – pisciculture d'Estavayer-le-Lac – Nadia Savary, Sébastien Dorthe**

Si certains membres du groupe PLR s'étaient initialement interrogé sur la pertinence de cette CEP, force est de constater qu'elle a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements au sein de l'administration cantonale, qu'il s'agira de ne plus répéter à l'avenir. Bien des éléments

démontrent en effet que tout était mis en place pour que ce projet échoue et pour qu'au final, en l'absence de capitaine, nous constatons une responsabilité collective.

Néanmoins, deux éléments doivent être particulièrement mis en évidence :

1. Tout d'abord, ce dossier n'avait aucune gouvernance politique, le Conseil d'Etat n'ayant pas mis en place une commission de bâtisse. Cette décision qui, rappelons-le, a été prise avant l'entrée en fonction de notre Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, a semble-t-il été lourde de conséquences. Les services de l'Etat en charge du dossier ont montré que la transversalité atteint rapidement ses limites et qu'il est absolument nécessaire d'avoir un organigramme clair pour gérer les investissements de l'Etat, quel que soit leur importance.
2. Ensuite, nous avons l'impression que ce projet est passé, à plusieurs reprises, à la moulinette de la direction des finances. Le budget alloué était de toute évidence insuffisant pour permettre de réaliser la pisciculture telle qu'envisagée. A l'avenir, il s'agira donc de présenter des budgets réalistes.

En conclusion, le Conseil d'Etat doit dès maintenant tenir compte de ces deux recommandations et, c'est important, restaurer la confiance en assurant, à l'avenir, une structure de projet claire et un financement cohérent des projets

---